



## DÉCLARATION DE MARSEILLE

Au cours des années 2007-2008 les universités euro-méditerranéennes ont été présentes - pour la première fois - dans l'agenda du Processus de Barcelone, et par la suite, dans celui de l'Union pour la Méditerranée. Cette présence est sans doute le résultat de la tâche réalisée par l'EPUF, ainsi que de la reconnaissance, de la part des différentes institutions sociales et politiques, du rôle des universités dans la stabilité et le progrès dans la région méditerranéenne.

Les institutions politiques et les universités elles-mêmes ont évolué parallèlement dans le processus de convergence des systèmes d'enseignement supérieur et notamment dans le domaine de la culture de la qualité.

La Conférence du Caire en juin 2007 a reconnu cette nouvelle situation et a souligné la « nécessité de réduire les disparités au niveau de l'éducation entre les pays euro-méditerranéens à travers des standards reconnus internationalement, ainsi que faciliter la mobilité et l'employabilité des étudiants et chercheurs et soutenir le développement économique de la région.

La Conférence exprimait en même temps que, pour améliorer et pouvoir comparer les systèmes universitaires, la solution réside dans l'établissement de Contrôles de Qualité et des schémas d'Accréditation.

De son côté l'OCDE, dans son dernier rapport sur l'enseignement mentionne la nécessité de « *Mettre l'accent sur la qualité et la pertinence: améliorer les cadres d'assurance qualité ; développer une solide culture de la qualité ; se concentrer davantage sur les résultats des étudiants.* »

La diffusion de cette *culture de la qualité* devrait être le but et le fondement de la coopération euro-méditerranéenne dans le domaine de l'enseignement supérieur.

C'est pour cela que l'EPUF, lors de la première réunion du groupe d'experts pour le suivi de la Déclaration du Caire, convoqué par la Commission Européenne à Bruxelles en juin dernier, a présenté la proposition de la création d'une **Commission Euromed de Qualité des Systèmes Universitaires**. Une proposition qui fut très bien accueillie autant par les pays invités que par la Commission Européenne même.

La Présidence Française de l'Union Européenne elle-même a insisté sur le fait que l'assurance qualité soit l'une de ses priorités, ainsi que la mobilité et la formation continue.

Ainsi, lors des travaux préparatoires du Sommet de l'Union pour la Méditerranée à Paris du dernier 13 de juillet, s'est manifestée la nécessité de répandre les systèmes de qualité dans toute la région de l'UpM, par l'éventuelle création d'un mécanisme d'accréditation reconnu par tous, pour que les formations qui se développent dans les pays du Sud en partenariat

avec des institutions du Nord puissent être reconnues dans leur qualité et leur relation aux métiers : il existe déjà dans les pays européens des instances nationales reconnues par un système européen de validation, et il importe de fédérer ces instances pour que les formations du Sud disposent d'un label conforme aux exigences internationales.

A cet égard, au nom des Universités, Réseaux, et Institutions réunis au Vème Forum Euro-Méditerranéen des Universités à Marseille, l'EuroMed Permanent University Forum (EPUF) soumet les recommandations issues de leurs travaux le 6 Octobre 2008 à la Présidence Française de l'Union Européenne, à la Présidence de l'Union pour la Méditerranée et à la Commission Européenne.

1. La coopération universitaire, dans le cadre du Processus de Barcelone – Union pour la Méditerranée, devrait avoir comme élément clé l'extension de la culture de la qualité. Les systèmes de qualité, librement acceptés par les universités dans le cadre de leur autonomie, sont la garantie pour la mobilité et la reconnaissance des diplômes. C'est pour cela que nous prions instamment les Etats membres de la Conférence du Caire, l'Union pour la Méditerranée et la Commission Européenne de créer la Commission Euromed de Qualité des Systèmes Universitaires, qui devrait promouvoir la qualité et devenir le moteur d'initiatives locales avec le but d'améliorer la qualité.
2. La mise en place de l'Université Euro-méditerranée (EMUNI) satisfait la communauté universitaire et rend plausible l'objectif de mobilité et d'échange de connaissances sans frontières. De plus nous prions instamment l'EMUNI à coopérer et travailler solidairement et en réseaux avec les autres initiatives existants, afin de construire un projet qui soit intégrateur et un model à un niveau scientifique d'excellence.
3. La convocation de la deuxième Conférence Ministérielle euromed sur l'enseignement supérieur et la recherche scientifique pour 2009, doit amener à renouveler les efforts et engager les investissements nécessaires afin de rendre concrète la construction de l'Espace Euromed de l'Enseignement Supérieur. Dans ce sens, nous prions instamment la Conférence de prendre des mesures concrètes pour l'aboutissement des objectifs du Caire (2007) et aussi ceux exprimés par la Déclaration d'Alexandrie (2007). Ainsi, nous prions instamment la présidence de l'UE, qui convoquera la Conférence et la Présidence de l'UpM, d'inviter l'EPUF à participer à cette Conférence afin d'exposer le point de vue des universités Euromed.
4. Avec la création de l'Union pour la Méditerranée de nouveaux espoirs s'ouvrent dans le domaine de la coopération euro-méditerranéenne. Cela est une opportunité dont nous devons profiter, tout en exigeant la formulation de politiques engagées avec les universités et avec l'amélioration de son environnement. Pour cela nous croyons que l'UpM doit dépasser la Déclaration de Paris et doit partager avec les universités une stratégie qui puisse rendre possible la disparition de la fracture Nord-Sud sur le terrain de l'excellence de la connaissance, de la science et de l'enseignement de qualité.
5. La promotion et le respect pour la diversité linguistique doivent être une priorité dans la construction de l'Espace Euromed d'Education Supérieur, surtout l'enseignement et l'utilisation de la langue arabe.

6. En même temps, nous réclamons à nouveau une intervention spéciale des gouvernements et de la CE pour faciliter l'obtention des visas pour tous les membres de la communauté universitaire, d'une manière souple, rapide et respectueuse.

Marseille, le 6 octobre 2008.